

## Pilat pour Tous réagit face à la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Pilat 2013 – 2025

Le renouvellement d'une charte pour un PNR est un processus normal. Cette charte « Pilat Objectif 2025 » définira une part importante de la politique et de la stratégie des communes qui, en la signant, s'engagent à la respecter jusqu'en 2025. Elle traite de sujets très variés et nombreux comme les règles d'urbanisme (maisons, bâtiments), l'agriculture, la sylviculture, le développement du tourisme, la chasse, la pêche, la circulation sur les chemins, les zones de protection et de super protection de la faune et de la flore. Nous sommes donc tous concernés.

Ce document a été rédigé par un bureau d'étude et dépasse largement les 200 pages. Pilat pour Tous considère que ce texte apparaît comme peu compréhensible. Il est sujet à beaucoup d'ambiguïtés. De fait, très peu de personnes sont allées au bout de sa lecture et ont tenté de le retranscrire clairement. Certaines communes n'en ont donc qu'une vision très superficielle.

Pilat pour Tous a étudié cette charte et, depuis plus d'un an, dénonce de nombreux articles de par leurs opacités, les problèmes possibles d'interprétation qui en résultent et l'atteinte aux libertés fondamentales. De plus, nos remarques qui peuvent se résumer ainsi : « **Cette charte ne doit pas être décidée par des gens qui n'auront pas à la subir** » ont à de multiples occasions été écartées par le PNR.

En fait, le PNR profite pleinement de l'ambiguïté des textes et de la faiblesse des contre-pouvoirs. Le PNR met en avant les aides financières qu'il peut procurer aux communes et se soucie peu de ce que pensent les Pilatois.

Les habitants ne sont pas sensibilisés aux conséquences des décisions à venir. Les textes sont pris comme des grands principes qui donnent une vision lointaine de ce que pourrait devenir la norme de demain. Ils jugent donc inutile de se précipiter sur cette charte qui reste vague « Pilat Objectif 2025 » et la vie continuera bien comme avant.

Devant une telle situation, Pilat pour Tous a profité de l'enquête publique pour remettre au commissaire enquêteur un dossier complet d'argumentation où nous nous sommes concentrés sur le sujet de la liberté de circuler sur les chemins.

Nous avons proposé à tous de signer une lettre à l'attention du commissaire enquêteur. Avec plus de 4 000 soutiens en 3 semaines (sans compter ceux qui sont arrivés hors délai), nous avons la preuve que notre argumentation est partagée. Le 8 juillet 2011 jour de clôture de l'enquête nous avons remis ces lettres au commissaire avec notre dossier.

Les enquêteurs ont reconnu et souligné le travail effectué par notre association. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette action soit menée à bien. Les personnes intéressées peuvent contacter Pilat pour Tous qui leur présentera le dossier.

Depuis, nous attendons toujours les conclusions de l'enquête publique et avons été reçu par le Directeur de Cabinet du Préfet. Nous lui avons entre autre demandé un entretien au niveau du m Ministère de l'Ecologie.

Nous considérons avoir pris nos responsabilités et ne pouvons prédire les conséquences si une telle charte est adoptée, quel lien social notre société nous réserve et nous sommes dubitatif sur l'utilisation de l'argent publique.

Pilat pour Tous

